

Zeitschrift: Rapport annuel / Suisse tourisme
Band: - (1998)

Artikel: Rapport de l'organe de révision
Autor: Kamber, Urs / Marbacher, Lukas / Bantli, Armin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de l'Organe de révision.

A l'Assemblée générale des membres de Suisse Tourisme Zurich.

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Suisse Tourisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

PricewaterhouseCoopers AG a effectué la révision selon les normes de la profession.

Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Elle a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, elle a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Elle estime que sa révision constitue une base suffisante pour former son opinion. Notre jugement se base sur la révision globale de PricewaterhouseCoopers AG et sur son rapport à l'attention de l'Organe de révision.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'aux règles relatives à la présentation des comptes citées en annexe.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

L'Organe de révision :

Kamber Urs
Expert-comptable diplômé,
Responsable

Marbacher Lukas
Expert-comptable diplômé, Membre

Bantli Armin
Expert-comptable diplômé, Membre

Zurich, le 2 mars 1999